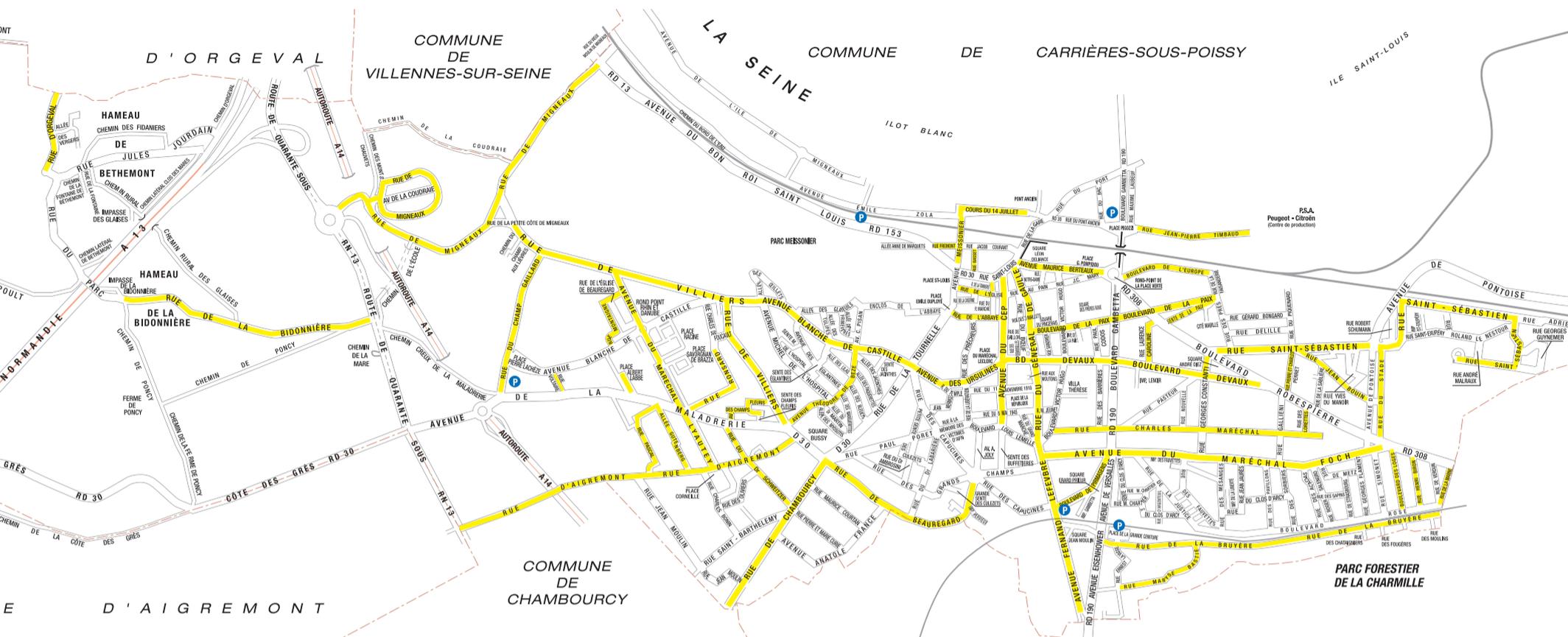


► Pour lutter contre les camions en transit, jeudi 17 octobre

47 RUES PISCIACAISES INTERDITES AUX + DE 3,5 TONNES



Parallèlement à l'organisation des Journées sans poids lourds (voir p.5) la Ville a progressivement pris des arrêtés pour interdire la circulation des + de 3,5 tonnes en transit dans la plupart des rues de la cité.

Dans la continuité des Journées sans poids lourds menées par la Ville de Poissy, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes a été progressivement interdite (sauf livraison) dans 47 rues pisciacaïses (voir carte ci-dessus).

L'arrêté pris le 25 octobre 2018 a pour objectif de canaliser le trafic des poids lourds sur les routes départementales, RD30 (avenue de la Maladrerie, rue de la Tournelle, rue Saint-Louis), RD308 (boulevard Robespierre), RD 190 (boulevard Gambetta, avenue Eisenhower), RD153 (avenue du Bon-Roi-Saint-Louis).

En interdisant la circulation des camions en transit dans l'ensemble des rues adjacentes à ces voies départementales, mais aussi sur quelques grands axes structurants de la cité (rue de Villiers, avenue Blanche-de-Castille, avenue Foch, avenue Fernand-Lefebvre, rue de Beaugard), la collectivité entend ainsi éviter qu'ils prennent des "raccourcis" dans Poissy et engorgent la circulation.

A travers ces mesures et la poursuite des Journées sans poids lourds, la Ville veut lutter contre la saturation du trafic et les multiples nuisances (insécurité routière, pollution, bruit) générées par l'afflux de camions qui n'ont rien à faire dans Poissy.

LE FLUX DE POIDS LOURDS EN BAISSÉ

Pour mesurer l'impact des arrêtés, des contrôles ont été menés avant et après leur entrée en vigueur, par exemple rue de Beaugard. Avant la pose des panneaux d'interdiction de circulation au poids lourds de + de 3,5 tonnes, une moyenne de 21 passages de camions par jour a été constatée. Celle-ci est passée à une douzaine par jour une fois les panneaux posés. De même, avenue Foch, le nombre moyen de camions comptabilisés sur une journée de contrôle est passé de 48 à 14 une fois les panneaux d'interdiction installés.

DES CONTRÔLES ET VERBALISATIONS RENFORCÉS

Afin de faire respecter les arrêtés pris par la municipalité fin 2018, la Police municipale a renforcé ses opérations de contrôles des poids lourds et verbalise systématiquement les contrevenants qui continuent d'emprunter des voies non-autorisées au transit ou à leur imposant tonnage dans la cité saint Louis.

En 2018, année de lancement des Journées sans poids lourds, sur les 757 véhicules contrôlés sur

différentes opérations de la Police municipale, 459 ont été verbalisés (soit 60,63%). Depuis le début de l'année 2019 (chiffres arrêtés à la mi-septembre) 385 camions ont été contrôlés et 330 verbalisés soit 85,17% des véhicules. Une hausse des verbalisations qui fait écho à l'entrée en vigueur des interdictions de circulation des + de 3,5 tonnes dans les différentes rues de la cité.



LA MALADRERIE INTERDITE AU + DE 19 TONNES

Par ailleurs, au lendemain de la 3^e Journée sans poids lourds et en écho à la prise d'arrêtés pour stopper le flux des camions en transit dans Poissy, la collectivité a fait installer un panneau permanent au rond point de la Maladrerie. Celui-ci indique clairement aux camions de +19 tonnes qui seraient tentés de confondre la ville avec une zone de transit que l'accès à l'avenue leur est interdit et que des contrôles fréquents sont menés avec le soutien du dispositif de vidéoprotection.

Contrôles poids lourds	Poids lourds contrôlés	Poids lourds verbalisés	Pourcentage des PL verbalisés
2014	235	153	65,11%
2015	853	288	33,76%
2016	544	277	50,90%
2017	447	299	66,99%
2018	757	459	60,63%
2019 (au 14 septembre)	385	330	85,17%
Total	3 221	1 806	56,09%

JEUDI 17 OCTOBRE

QUATRIÈME JOURNÉE SANS POIDS LOURDS



Jeudi 17 octobre, la ville de Poissy organise la 4^e Journée sans poids lourds pour lutter contre les nuisances générées par le flux des camions en transit.



Initiée en mai 2018 par la municipalité pour lutter contre le flux des camions en transit qui n'ont rien à faire dans Poissy, la Journée sans poids lourds se tiendra pour la quatrième fois le jeudi 17 octobre.

Pourquoi une Journée sans poids lourds ?

Trop de camions traversent la cité saint Louis sans s'y arrêter. Malgré la multiplication des contrôles (voir page 4), la réglementation sur le tonnage des véhicules reste insuffisamment respectée sur les voies communales. Ces Journées visent à lutter contre la multiplication des nuisances (saturation du réseau de circulation, pollution, bruit, insécurité routière) engendrées par ces poids lourds, à rappeler la réglementation en vigueur et à réclamer la réalisation d'un contournement de Poissy, indispensable à l'avenir de la Ville.

L'organisation de la Journée du 17 octobre

La circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sera interdite, sauf desserte locale, sur plusieurs routes départementales traversant Poissy jeudi 17 octobre.

Des barrages filtrants tenus par la Police municipale, accompagnés d'élus et de bénévoles, seront mis en place aux principaux points d'accès à la ville. Les véhicules en infraction avec les arrêtés municipaux seront invités à rebrousser chemin.

RD30, sur l'avenue de Pontoise

Les poids lourds en provenance d'Achères et souhaitant se diriger vers le centre-ville de Poissy devront repartir en direction de RD184 (axe Conflans-Sainte-Honorine/Saint-Germain-en-Laye).

RD308, sur le boulevard Robespierre

Les camions en provenance de la RD184 d'Achères et souhaitant se diriger vers le centre-ville de Poissy devront repartir en direction d'Achères depuis le carrefour Boulevard Robespierre/Avenue de Pontoise.

RD30, sur l'avenue de la Maladrerie

Les poids lourds en provenance de la RD113 devront faire demi-tour depuis le rond-point de l'A14.

UNE OPÉRATION QUI PORTE SES FRUITS

Les Journées sans poids lourds ont rapidement eu un effet concret et dissuasif. Le nombre de camions en infraction avec les arrêtés municipaux - et plus largement le nombre de camions transitant par Poissy - a très nettement diminué au fur et mesure des opérations organisées par la Ville (voir ci-dessous). Ainsi en un an, de mai 2018 à mai 2019, le nombre de poids lourds contrôlés a globalement baissé lors de ces Journées et le pourcentage d'infractions est passé de 70% à 55%. Sur le point de contrôle de la Maladrerie, quasiment aucune infraction (1 poids lourd en transit sur 22 contrôles) n'a d'ailleurs été relevée lors de la dernière opération du mois de mai 2018. La Journée sans poids lourds porte ses fruits.

JOURNÉE 1 : 31 MAI 2018

- > 70,5% de poids lourds en transit
- > 275 camions contrôlés dont 194 en infraction

JOURNÉE 2 : 18 OCTOBRE 2018

- > 58% de poids lourds en transit
- > 250 camions contrôlés dont 145 en infraction

JOURNÉE 3 : 23 MAI 2019

- > 55% de poids lourds en transit
- > 214 camions contrôlés dont 118 en infraction